

ORDRE DE L'HONNEUR et de la MÉMOIRE VENDÉENNE

(O.H.M.V)

Association des Fils et Filles Descendant(e)s des Victimes du Génocide Vendéen

(F.D.V.G.V)



Les Sables d'Olonne, le jeudi 11 février 2016

Jean-Henry BOUFFARD

M. le Connétable de L'O.H.M.V

Secrétaire Général de l'Association F.D.V.G.V

à

Monsieur Yves AUVINET

Président du Conseil Départemental de Vendée

40, Boulevard Maréchal Foch

85923 La Roche sur Yon Cedex 9

Copies à : M. Bruno RETAILLEAU

Président du Conseil Régional

M. Dominique RAGER

Maire de Saint Martin Lars

M. Yanick MOREAU Député Vendée-Littoral

Objet : Ossements du Mans de la Guerre de Vendée.

Référence : Association des Fils et Filles Descendant(e)s des Victimes du Génocide Vendéen (F.D.V.G.V). A pour but de faire reconnaître le Génocide Vendéen et de recenser les descendants.

Monsieur la Président,

Notre Président absent et en accord avec lui j'exprime la position de la F.D.V.G.V.

Nous avons pris note de l'article du 10 février 2016 d'Ouest France sur la nomination d'une mission pour qu'une solution digne soit trouvée pour accueillir les ossements des 154 victimes du MANS.

En premier lieu, la F.D.V.G.V tien à collaborer avec le conseil départemental de Vendée pour trouver une solution digne, logique et faisant l'unanimité.

Il ne nous apparaît pas normal que les ossements restent au MANS ville de leur massacre avec la collaboration de ces habitants en décembre 1793.

Une recherche A.D.N avec comparaison du fichier judiciaire F.A.E.G.N permettra d'identifier des descendants actuels ; cela permettra à ces familles de faire le travail de deuil nécessaire. Nous faisons confiance à M. RETAILLEAU sur l'aspect législatif de l'utilisation du F.A.E.G.N lui qui a notamment en 2012 au Sénat (voir pièce jointe) déposé un projet de loi abrogeant les décrets révolutionnaires (voir pièces jointes).

N'oublions pas que 1000 personnes sont enterrées sous X en France par ans, et que des associations demande depuis de nombreuses années le rapprochement avec le fichier FNAEG (2 655 000 empreintes génétiques source Wikipedia). **M. SARKOSY** ancien président de la République en son temps avait été favorable à une telle mesure (voir article **pièce jointe N° 1**). Nous faisons confiance à M. le sénateur **RETAILLEAU** pour mettre en œuvre cette partie législative, lui qui a su si utilement en 2012 recevoir l'appui de 51 sénateurs pour abroger des décrets révolutionnaires permettant TOUJOURS JUSQU'EN 2012 le génocide de citoyens Vendéens (voir article joint **pièce N° 2**).

Force est de constater, qu'à l'étude I.N.S.E.E des Pays de Loire le Sud Vendée est le parent pauvre de la Région.....pour des raisons ignorées de la F.D.V.G.V. Un rééquilibrage en toutes matières nous apparaît comme légitime.

Au cas où les ossements ne ferait pas l'objet d'un projet en Sud Vendée, les habitants ruraux du secteur contactés pour certains seraient alors favorables à une compensation.

Elle pourrait prendre forme de quelques ossements déposés en l'Eglise de Saint Martin Lars avec quelques objets découverts lors des fouilles.

Saint Martin Lars dont l'église sous l'intelligente autorité de Monsieur le Maire a été entièrement restaurée et est à même d'accueillir quelques ossements et objets qui permettraient aux familles locales de faire leur travail de deuil et de commémoration du génocide.

Saint Martin de Lars nous apparaît légitime pour cette compensation éventuelle car dans un rayon de 25 kms de ce village c'est tenue la Bataille Originelle déclenchant la fureur révolutionnaire sur les Vendéens (bataille de Pont Charrault) et 20% des batailles sur la cinquantaine qui se sont déroulées dans ce secteur géographique (le champ aux morts à Luçon, la fosse aux morts à côté de Saint Laurs etc..). Le Président de la F.D.V.G.V n'a pu expressément développer verbalement ce souhait auprès de Monsieur le Maire de Saint Martin Lars mais uniquement par courrier. Il espère pouvoir rencontrer prochainement ce Maire dynamique et soucieux de l'intérêt de sa commune en espérant que ce dernier pour les raisons sus évoqués (absences professionnelles) ne prenne ombrage de la démarche. Le Président de la F.D.V.G.V présente par avances ses excuses éventuelles sur la méthode au premier Magistrat de la commune de Saint Martin Lars.

Nous demandons à pouvoir détailler verbalement notre position afin d'aider les autorités départementales. Compte tenu que le Président de la F.D.V.G.V est encore en activité professionnelle hors Vendée jusqu'à sa mise à la retraite au 1^{er} décembre 2016 nous proposons à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée de prendre un rendez-vous semaine du 09 au 13 mai 2016

Veuillez croire que la F.D.V.G.V soutiendra fermement la décision Vendéenne que le Conseil Départemental ne manquera pas de prendre afin d'honorer les ossements de ces personnes.

Recevez, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Jean-Henry BOUFFARD
Secrétaire Général,



Nota : Au nom de la F.D.V.G.V, je me permets de vous offrir l'ouvrage que j'ai écrit sur cette page douloureuse de notre histoire Vendéenne et de France. Mais je vous conseille d'aller sur mon site pour avoir la vraie histoire, comme les massacres sur le chemin de Trémentines à Cholet, dans la Marine et oui la grande oubliée.

PIECES JOINTES

ABROGATION DES LOIS GENOCIDAIRES DE LA REVOLUTION FRANCAISE

51 Sénateurs soutiennent Bruno RETAILLEAU.

Source article de Dominique FITRMANN

Dans un communiqué de presse du 13 mars 2012, le sénateur Bruno RETAILLEAU explique sur son bloc notes la nécessité de sa proposition de loi. Cette abrogation a été réclamée au préalable par l'historien Reynald SECHER dans son livre « Vendée du Génocide au Mémoricide », qui n'aa pas fini de faire des remous dans le monde politique et des Vendéennes et des Vendéens.

« le 1^{er} Août et le 1^{er} septembre 1793, la convention votait deux décrets, dits d'anéantissement et d'extermination de la Vendée. C'est sur ce fondement légal que furent organisés les massacres de masse dont furent victimes les Vendéennes surtout elles avec leurs enfants et les Vendéens.

Ces deux textes étaient d'autant plus iniques qu'ils furent appliqués dans leur pleine rigueur après l'écrasement de l'armée Vendéenne, alors même que la Vendée ne représentait plus un danger pour le pouvoir en place. Loin d'entreprendre une œuvre de pacification, la Convention mit au contraire en place une véritable logique de terreur, incarnée par les colonnes infernales, et dont tous les Historiens s'accordent à reconnaître l'issue tragique.

Or, ces deux décrets n'ont jamais été formellement et explicitement abrogés.

C'est pourquoi Bruno RETAILLEAU, sénateur de la Vendée, vient de déposer une loi d'abrogation de ces deux décrets, cosignés par 51 Sénateurs. Il ne s'agit pas d'une proposition de loi d'abrogation mémorielle, qui imposerait une vision officielle de l'histoire ou qui inciterait la représentation nationale à faire acte de repentance. Il s'agit de rompre symboliquement avec une législation contraire aux Droits de l'Homme, au premier desquels figure la dignité humaine.